

Appel à projets 2026

Contrat de ville - Cité Educative de Sainte-Rose

Date de lancement : 11 mai 2026

Date limite de dépôt : 11 juin 2026

quartiers2030



SOMMAIRE

I) LE CONTEXTE	3
1.1 Présentation du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »	3
1.2 Contexte et cadre national du programme des Cités éducatives	3
II) LES TERRITOIRES ET PUBLICS CONCERNÉS	4
2.1 Diagnostics des deux quartiers prioritaires de Sainte-Rose	5
2.2 Dispositifs déployés sur le territoire	7
2.3 Les établissements scolaires membres de la Cité éducative de Sainte-Rose	9
III) L'APPEL A PROJETS QUARTIERS 2030	10
Axe 1 : Réussite éducative et cohésion sociale	10
Axe 2 : emploi et accompagnement aux parcours professionnels	11
Axe 3 : sécurité et tranquillité publique	12
Axe 4 : cadre de vie, aménagement et habitat	13
Quartiers en vacances 2026	14
IV) L'APPEL A PROJETS CITÉ ÉDUCATIVE 2026	15
V) LA PROCÉDURE DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJETS	18
5.1 – Critères d'éligibilité	17
5.2 – Procédure de dépôt des dossiers	18
5.3 – Modalités de financement	19
VI) CALENDRIER	20
VII) CONTACTS	20

I) LE CONTEXTE

1.1 Présentation du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par les collectivités territoriales et l'État et s'inscrit dans une démarche de construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Elle a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

L'élaboration du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » signé le 15 décembre 2025, a mobilisé l'ensemble des partenaires : État, commune, intercommunalité, opérateurs publics, bailleurs sociaux, associations, acteurs économiques, équipes de terrain et habitants. Chacun a mis au service des quartiers sa connaissance fine des réalités locales, de leurs atouts comme de leurs contraintes. Cette mobilisation s'est structurée autour d'une conviction partagée : les quartiers prioritaires de Sainte-Rose ne pourront évoluer durablement que s'ils retrouvent une dynamique interne forte, capable d'entraîner des trajectoires individuelles et collectives. Cette dimension, patiemment construite au fil des concertations et analyses partagées, a permis l'élaboration d'un contrat sur mesure, adapté aux réalités de chaque quartier et aux capacités d'action de chaque acteur.

Le contrat de ville 2025 - 2030 s'articule autour de quatre axes :

- la réussite éducative et la cohésion sociale
- l'emploi et l'accompagnement aux parcours professionnels
- la sécurité et la tranquillité publique
- le cadre de vie (aménagement, habitat, gestion urbaine et sociale)

1.2 Contexte et cadre national du programme des Cités éducatives

Lancées en 2018 par le ministre de la Ville et du logement et le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, **les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.** Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants. L'ambition de la démarche des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. **L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.**

Labellisée le 13 mai 2022, la cité éducative de la ville de Sainte-Rose s'articule autour de trois axes prioritaires :

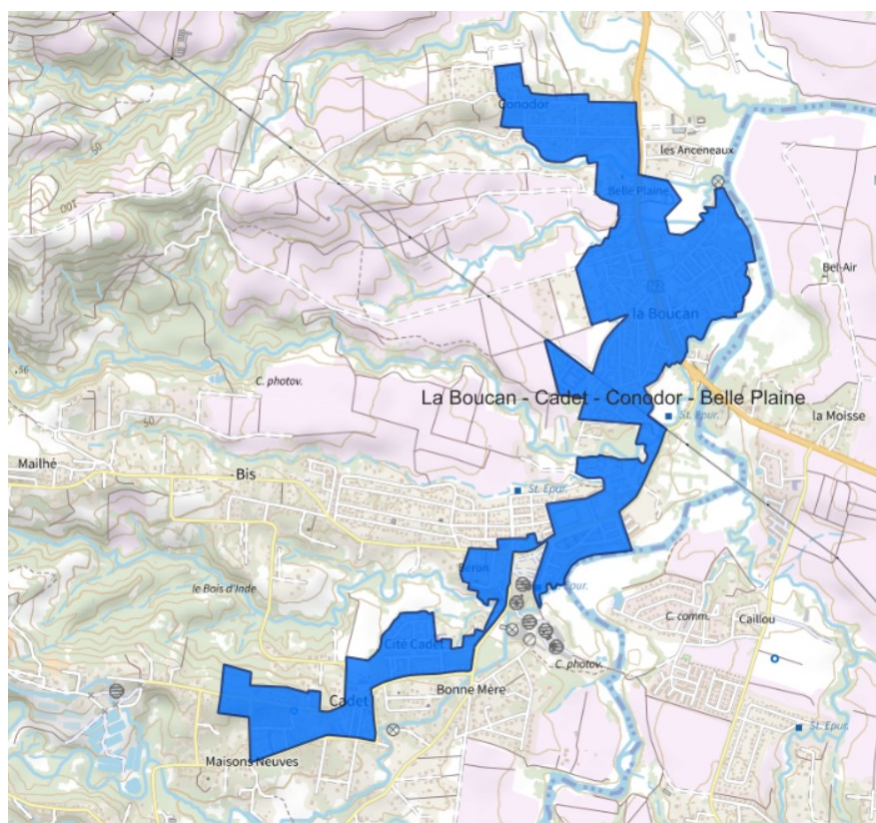
Axe 1 : conforter le rôle de l'école (structurer les réseaux éducatifs, prise en charge précoce, développer l'innovation pédagogique, renforcer l'attractivité des établissements, encourager l'ambition scolaire...);

Axe 3 : ouvrir le champ des possibles (insertion professionnelle et découverte des métiers, mobilité, engagement citoyen, numérique, lutte contre les discriminations...).

La Cité éducative de Sainte-Rose constitue le volet éducatif du contrat de ville.

La ville de Sainte-Rose compte deux quartiers prioritaires (QPV) représentant 6 560 habitants, soit 37,2% de la population de Sainte-Rose (source SIG) : le Bourg-Sainte Marie-Bébel-Viard et la Boucan-Cadet-Conodor-Belle Plaine.

La Boucan-Cadet-Conodor-Belle Plaine



La cartographie des quartiers prioritaires est consultable en ligne à l'adresse : <https://sig.ville.gouv.fr/>

2.1 Diagnostics des deux quartiers prioritaires de la ville de Sainte-Rose

Ces quartiers concentrent des fragilités socio-économiques significatives (chômage, monoparentalité, éloignement de l'emploi et de la formation, fragilités du cadre de vie, enjeux de tranquillité publique) qui justifient la mobilisation renforcée de l'ensemble des partenaires. Une large concertation a eu lieu au travers de diagnostics en marchant ainsi que des réunions organisées dans l'ensemble des quartiers concernés. Elle a permis de mettre en relief leurs points forts et leurs points faibles et de recenser les besoins et problématiques spécifiques à chaque quartier prioritaire de la ville.

a) Sur le QPV « le Bourg – Sainte Marie – Bébel - Viard »

Les enjeux concernant le cadre de vie :

- insécurité, délinquance
- assainissement et aménagement
- réhabilitation des résidences sociales et traitement de l'habitat indigne dans le parc privé
- manque d'équipements structurants (sportifs, culturels...)
- soutien à l'animation de la vie sociale par des projets de proximité

- valorisation du patrimoine architectural local
- suivi des situations en procédure de régulation foncière

Les enjeux économiques et sociaux :

- levée des freins à l'insertion professionnelle des jeunes vers la vie active
- dynamisme économique du bourg et du littoral
- lutte en faveur de la persévérance scolaire et contre les phénomènes de déscolarisation des plus jeunes
- mixité intergénérationnelle et interculturelle
- animation culturelle et sportive au sein des quartiers
- implantation de locaux associatifs
- intégration des primo-arrivants

b) Sur le QPV « la Boucan – Cadet – Conodor – Belle Plaine »

Les enjeux concernant le cadre de vie :

- mise à niveau de l'assainissement et de l'aménagement (réseaux d'eaux pluviales, voiries et éclairage public)
- propreté (gestion des déchets et dépôts sauvages)
- aménagements et équipements à créer ou réhabiliter au sein des quartiers d'habitat social (équipements sportifs, jardins partagés, aires de jeux à destination des enfants...)

Les enjeux économiques et sociaux :

- levée des freins à l'insertion professionnelle des jeunes vers la vie active
- entrepreneuriat, emploi, formation et insertion dans les quartiers excentrés
- lutte contre le sentiment d'isolement des habitants (éloignement des services, faible mobilité...)
- accès aux droits : besoin de médiation et d'accompagnement pour les populations fragiles (personnes isolées, seniors, allophones...)
- réussite éducative et dispositifs (Cité éducative, PRE...)
- besoin d'activités culturelles et sportives, d'équipements dédiés
- sécurité des habitants face à la délinquance, à la violence et aux vols
- intégration des primo-arrivants

2.2 Dispositifs déployés sur le territoire

Ces habitants bénéficient, entre autres, des dispositifs spécifiques suivants :

- **Programme de Réussite Éducative (PRE)**

Ce dispositif vise à proposer une prise en charge individualisée des enfants présentant des signes de fragilité (problème de santé ou de comportement, difficultés familiales, signes de décrochage scolaire...). Les enfants sont détectés par l'équipe éducative en lien étroit avec la coordinatrice de la ville de Sainte-Rose. Le PRE prévoit des actions pour accompagner l'enfant vers la réussite éducative grâce à la mise en place d'un parcours individuel qui s'appuie sur des associations du territoire, les spécialistes (psychologue, orthophoniste...), les partenaires pluridisciplinaires et les familles.

- **Projet éducatif territorial (PEDT)**

Le PEDT de la ville de Sainte-Rose est un outil qui permet à la collectivité d'organiser les activités périscolaires et extra-scolaires à destination des enfants et des jeunes. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

- **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)**

Présidé par monsieur le maire, le CLSPD est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire communal. Cette instance de concertation et de coordination pluridisciplinaire favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et la définition d'objectifs communs liés à la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique du territoire.

- **Médiation dans les quartiers**

La médiation permet de détecter les difficultés rencontrées par les habitants et de proposer des orientations vers certains professionnels (assistante sociale, mission locale, France travail etc.). Elle s'inscrit dans une démarche de proximité visant à « aller vers » et « faire avec » les habitants au cœur des quartiers prioritaires de la ville de Sainte-Rose.

Aujourd'hui à Sainte-Rose, la médiation prend plusieurs formes : sociale, culturelle, scolaire ou sportive. Elle est portée par différents acteurs associatifs et institutionnels : adultes-relais, médiateurs du projet TZCLD, les ambassadeurs jeunesse du département et les conseillers du PAJ (plan d'action jeunesse de la région).

- **Convention territoriale globale (CTG)**

La Convention territoriale globale est une convention de partenariat conclue entre la ville de Sainte-Rose, la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe et de Saint-Martin, et la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe et de Saint-Martin.

Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé : petite enfance/enfance/ jeunesse, parentalité, insertion/accès aux droits, cadre de vie / logement/lien social et la citoyenneté.

Elle garantit l'application des principes suivants, pierre angulaire de ce cadre politique de référence :

- la complémentarité des politiques menées dans un souci de cohérence et d'efficacité,
- l'adaptation aux besoins du territoire dans une logique de réduire les inégalités socio démographiques et territoriales,
- l'accessibilité aux services pour l'ensemble des usagers,
- la participation directe des habitants à la mise en œuvre du projet social.

Elle vise à définir le projet stratégique global du territoire en identifiant les besoins prioritaires de la ville ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe.

La CTG est un document cadre qui doit s'articuler avec les autres dispositifs existants : le Contrat Enfance Jeunesse, le Schéma Départemental des Services aux Familles, le Schéma Départemental de l'Animation de la vie Sociale, le contrat de ville, le Programme de la Réussite éducative...

Ces outils visent à analyser les besoins d'un territoire et à coordonner l'action des acteurs sociaux, partenaires et élus autour d'un **projet territorial** pour contribuer à mieux définir les responsabilités de chaque acteur.

Les actions proposées au titre de l'appel à projets 2026 devront s'articuler avec les dispositifs existants (complémentarité ou renforcement) et les moyens mobilisés déployés sur les quartiers via le contrat de ville et les autres politiques publiques de l'Etat, de ses opérateurs et des collectivités territoriales et leur groupement.

2.3 Les établissements scolaires membres de la Cité éducative de Sainte-Rose

Les établissements scolaires membres de la cité éducative sont les suivants :

ECOLE

- ECOLE ELEMENTAIRE LA BOUCAN
- ECOLE PRIMAIRE BIS CADET
- ECOLE PRIMAIRE MORNE ROUGE
- ECOLE ELEMENTAIRE MORNE ZIZI
- ECOLE MATERNELLE ARCHELON (CADET)
- ECOLE MATERNELLE LA BOUCAN
- ECOLE PRIMAIRE REIMONENQ (VIARD)
- ECOLE ELEMENTAIRE BOURG 1
- ECOLE ELEMENTAIRE BOURG 2
- ECOLE MATERNELLE BOURG 1
- ECOLE MATERNELLE BOURG 2 LE BOYER

COLLEGES

- COLLEGE BOIS RADA
- COLLEGE BEBEL

LYCEE

- LYCEE SONNY RUPAIRE

III) L'APPEL A PROJETS QUARTIERS 2030

Axe 1 : Réussite éducative et cohésion sociale

Enjeux du contrat de ville

- Favoriser la réussite éducative et prévenir le décrochage scolaire.
- Soutenir l'implication des familles dans le parcours éducatif.
- S'assurer d'un égal accès aux droits
- Renforcer les actions culturelles et sportives pour améliorer le bien-être et la cohésion sociale.

Orientations prioritaires	Exemples d'actions attendues
Lutter contre l'isolement des seniors par des projets collectifs et intergénérationnels	• Projets intergénérationnels réguliers associant seniors et jeunes autour d'une activité commune (jardins partagés, ateliers numériques, mémoire du quartier...) • Création ou animation de groupes de convivialité et de clubs de quartier pour les seniors isolés • Initiatives valorisant le rôle des seniors dans la vie associative et sociale du quartier • Activités sportives favorisant la mixité générationnelle au sein des quartiers et la pratique sportive des seniors
Soutenir la création artistique participative et la valorisation du patrimoine des quartiers	• Projets de création artistique impliquant activement les habitants dans la conception et la réalisation • Actions de valorisation du patrimoine immatériel des quartiers : recueil de mémoires, restitution publique, création à partir d'histoires de vie... • Projets culturels intergénérationnels combinant jeunes et seniors autour de la transmission et du lien social — distincts des actions jeunesse couvertes par la Cité éducative
Favoriser l'intégration et la participation à la vie du quartier	• Actions d'accompagnement interculturel et d'accès aux services à destination des adultes

des habitants allophones.

allophones

- Initiatives favorisant la participation des habitants allophones à la vie du quartier et aux activités associatives locales

Axe 2 : emploi et accompagnement aux parcours professionnels

Enjeux du contrat de ville

- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs de l'emploi.
- Renforcer l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés issus des QPV.
- Elargir la palette des solutions d'insertion.
- Accompagner les parcours vers l'emploi en levant les freins périphériques à l'insertion.
- Développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

Orientations prioritaires	Exemples d'actions attendues
Proposer des parcours de remédiation aux compétences de base et renforcer les compétences psychosociales des adultes éloignés du marché du travail.	• Parcours de remédiation aux compétences de base (lecture, écriture, calcul, numérique) après détection par les centres EVA/PIX — logique de suivi dans la durée pour les adultes de 26 ans et plus non couverts par la Mission locale • Actions de développement du savoir-être professionnel pour les personnes très éloignées du marché du travail (gestion du stress, communication, mises en situation) — non couvertes par le Contrat engagement Jeunes et les structures d'insertion par l'activité économique
Accompagner les porteurs d'activités informelles des QPV vers la formalisation.	• Sensibilisation et accompagnement très amont des porteurs d'activités informelles : levée des freins à la formalisation, information sur les droits et obligations, orientation vers les dispositifs existants • Création et animation d'espaces d'échanges pair-à-pair entre micro-entrepreneurs des QPV : clubs d'entrepreneurs de quartier, mutualisation et entraide

Axe 3 : sécurité et tranquillité publique

Enjeux du contrat de ville

- Maintenir une présence de proximité rassurante, permettant de préserver le lien entre les institutions et les habitants.
- Prévenir les conduites à risque, les violences et la délinquance juvénile.

Orientations prioritaires	Exemples d'actions attendues
Prévenir les violences intrafamiliales dans les QPV <i>En articulation avec le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et le Conseil des droits et devoirs des familles (CDDF) récemment mis en place</i>	• <i>Sensibilisation et prévention primaire des violences intrafamiliales (VIF) dans les QPV : ateliers de repérage des situations, espaces de parole, campagnes de déstigmatisation</i>
Prévenir les conduites addictives et promouvoir la santé mentale. <i>(Public : adultes et familles des QPV — hors temps scolaires)</i>	• <i>Sensibilisation et prévention des addictions (alcool, stupéfiants) dans les QPV — distinctes des actions en milieu scolaire couvertes par la Cité éducative</i> • <i>Déstigmatisation de la souffrance psychique et promotion de la santé mentale : ateliers communautaires, groupes de parole, espaces d'écoute</i> • <i>Repérage précoce des habitants en situation de souffrance psychique ou d'entrée dans des pratiques addictives, en partenariat et complémentarité avec les acteurs existants (CSAPA, l'EPSM, la Maison des adolescents, la Mission locale pour les 16-25 ans)</i>

Axe 4 : cadre de vie, aménagement et habitat

Enjeux du contrat de ville

- Améliorer la gestion de proximité dans les résidences sociales.
- Améliorer la gestion des déchets et promouvoir une culture partagée du tri.
- Revitaliser l'animation de proximité.
- Améliorer le cadre de vie.
- Améliorer la qualité des aménagements.
- Améliorer la qualité de l'habitat et des logements.

Orientations prioritaires	Exemples d'actions attendues
Revitaliser l'animation de proximité et renforcer la mobilisation habitante dans les QPV.	• Chantiers solidaires impliquant les jeunes dans des projets d'embellissement ou d'aménagement léger de l'espace collectif (végétalisation, jardins partagés, mobilier urbain) • Mise en réseau des associations de quartier pour développer des actions communes et coordonner leurs initiatives à l'échelle des QPV
Promouvoir les éco-gestes, le tri sélectif et le réemploi dans les QPV.	• Sensibilisation au tri sélectif dans les QPV : ateliers pratiques, animations de quartier autour des éco-gestes • Développement d'initiatives de réemploi et d'upcycling dans les QPV : ateliers de réparation, ressourceries, initiatives de troc ou de partage d'objets — valorisant les savoir-faire locaux et créant du lien social autour d'une pratique écologique • Actions d'éducation à l'environnement pour les enfants et familles des QPV, en lien avec les centres sociaux et espaces de vie sociale existants

Quartiers en vacances 2026

Lancé en 2020, sous l'impulsion du président de la République, le dispositif Quartiers d'été dénommé « Quartiers en vacances » localement, vise à répondre à la difficulté des enfants des quartiers prioritaires de la politique de la ville à partir en vacances.

Grâce à la mobilisation de tous, l'opération a connu, depuis son lancement, un franc succès permettant à un grand nombre de jeunes et à leur famille de bénéficier d'activités variées tout au long des grandes vacances. Les projets déposés pour l'année 2026 devront s'inscrire dans un ou plusieurs des champs d'intervention suivants :

Orientations prioritaires
Favoriser les apprentissages (stages de réussite, activités visant à élargir les connaissances...).
Promouvoir l'ouverture culturelle (micro-festivals, spectacles itinérants, activités hors les murs, nocturnes, événements culturels et ludiques.
Promouvoir les actions en santé (renforcement de l'accès aux soins, ateliers de prévention, santé mentale, prévention de l'isolement...).
Favoriser l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat dans les quartiers (visites d'entreprises, rencontres avec des professionnels, chantiers d'insertion ou éducatifs, sensibilisation à l'entrepreneuriat, acquisition de compétences structurantes pour soi et valorisables sur le marché du travail...).
Favoriser le lien social (activités inter quartiers, intergénérationnelles...).
Soutenir la parentalité, notamment en faveur des familles monoparentales.
Promouvoir la transition écologique (végétalisation urbaine, économie circulaire, mobilisation des jeunes pour la préservation de l'environnement, sorties nature, sensibilisation à la biodiversité, au recyclage...).
Développer l'esprit critique et citoyen des jeunes et plus largement l'engagement citoyen.

Les actions devront se dérouler durant les mois de juillet et d'août 2026. Les porteurs de projet préciseront dans leur demande le mode de repérage et de mobilisation des bénéficiaires.

IV) L'APPEL A PROJETS CITÉ ÉDUCATIVE 2026

Priorités 2026

- Renforcer le lien avec les parents, les accompagner dans leur rôle éducatif en proposant des actions autour de la famille dès le plus jeune âge afin de conforter leur rôle au sein du parcours de leur(s) enfant(s).
- Développer les actions d'accompagnement en faveur de l'orientation, de la lutte contre le décrochage et de l'insertion des jeunes, notamment sur la tranche des 16-25 ans.
- Améliorer l'articulation entre les différents temps de vie des enfants et des jeunes par le développement d'actions éducatives, sportives et culturelles sur les temps extra et périscolaire.
- Améliorer la maîtrise du langage dès le plus jeune âge.
- Proposer des activités de bien-être, renforcer la maîtrise des compétences psychosociales et améliorer la santé mentale des enfants et des jeunes.

Axe 1 : CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉCOLE

Faire de l'école un espace sécurisant, inclusif et efficace pour les apprentissages.

Besoins identifiés
Améliorer la maîtrise du langage dès le plus jeune âge.
Prévenir les difficultés scolaires et le décrochage.
Renforcer la maîtrise des compétences psychosociales et améliorer la santé mentale des enfants et des jeunes.

AXE 2 : PROMOUVOIR LA CONTINUÏTÉ ÉDUCATIVE

Assurer une continuité et une cohérence éducative autour de l'enfant et du jeune, sur tous les temps de vie.

Besoins identifiés
Renforcer le lien avec les parents et les accompagner dans leur rôle éducatif.
Améliorer l'articulation entre les différents temps de vie des enfants et des jeunes par le développement d'actions sur les temps extra et périscolaire.
Faciliter les transitions (crèche - école, école-collège, collège-lycée).

AXE 3 : OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

Permettre aux jeunes de se projeter, découvrir et élargir leurs perspectives.

Besoins identifiés
Développer les actions d'accompagnement en faveur de l'orientation et de l'insertion des jeunes, notamment sur la tranche des 16-25 ans.
Améliorer l'accès à la culture et au livre.
Proposer des activités permettant d'aller vers et de remobiliser les jeunes les plus éloignés des dispositifs.

AXE 4 : INGENIERIE

Besoins identifiés
Développer les pratiques collaboratives au sein de la cité éducative et former les acteurs à l'ingénierie de projet.
Accompagner la construction de l'articulation entre la cité éducative et les dispositifs éducatifs locaux (projet éducatif de territoire, programme de réussite éducative, convention territoriale globale).
Proposer des outils de communication impliquant les bénéficiaires dans leur création.
Evaluer le dispositif cité éducative.

Les projets s'inscrivant dans une ou plusieurs de ces orientations seront priorisés lors de l'instruction.

Un ancrage territorial est nécessaire pour mobiliser la participation des publics. Ses modalités devront être impérativement précisées dans le projet déposé.

V) LA PROCÉDURE DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJETS

5.1 – Critères d'éligibilité

L'appel à projets s'adresse aux associations, collectivités, bailleurs sociaux, aux établissements publics, aux organismes à but non lucratif et aux entreprises ayant l'agrément ESUS (Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale), œuvrant pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

CONCERNANT VOTRE STRUCTURE VOUS DEVEZ :

- ✓ Justifier d'une existence de plus d'un an,
- ✓ Disposer d'un numéro SIRET,
- ✓ Disposer d'un ancrage territorial (être un acteur local du territoire concerné par son projet ou être en partenariat avec des acteurs du territoire),
- ✓ **Etre à jour des bilans des subventions antérieurement perçues,**
- ✓ Etre à jour des obligations légales (absence de dette sociale ou fiscale ou présenter un moratoire conclu avec la CGSS, transmission des comptes annuels ou d'un rapport du commissaire aux comptes).

VOTRE PROJET DOIT :

- ✓ Répondre aux priorités thématiques et territoriales définies par la note de cadrage.
- ✓ Être mis en œuvre sur les quartiers prioritaires de la commune de Sainte-Rose ou concerner les habitants des QPV.
- ✓ S'achever avant le 31 décembre 2026.

LES CRITÈRES D'EXAMEN DES PROJETS :

- ✓ Le dossier doit être complet et être intégralement renseigné. Il doit ainsi permettre de répondre aux questions suivantes : Qui ? Quoi ? Pourquoi ? Où ? Comment ? Quand ? Avec quels moyens ?
- ✓ La faisabilité technique et financière du projet.
- ✓ La qualité des relations partenariales induites par et pour l'action.
- ✓ La mise en cohérence et les synergies créées avec les dispositifs existants. Les cofinancements sont obligatoires. **Un minimum de 30 % est attendu.**

- ✓ La pertinence des critères de suivi et d'évaluation du projet au travers d'indicateurs mesurables et quantifiables de suivi et d'évaluation du projet permettant de mesurer les effets et impacts du projet.
- ✓ Le projet doit préciser les modalités de repérage et de mobilisation des bénéficiaires, ainsi que les partenaires envisagés.
- ✓ La programmation précise des activités, notamment pour Quartiers en Vacances est attendue.

5.2 – Procédure de dépôt des dossiers

La demande de subvention doit être saisie en ligne sur le portail Dauphin au plus tard le **11 juin 2026** en suivant le lien suivant : <http://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

L'ensemble des pièces justificatives doit être déposé avec le dossier en ligne sur le site Dauphin (voir annexe indiquant les modalités de saisie sur Dauphin et la liste des pièces à fournir).

Pour la cité éducative

Les porteurs de projets doivent, en amont du dépôt du dossier, prendre contact avec le chef de projet opérationnel de la cité éducative. Dans ce cadre, pour les actions s'inscrivant sur le temps scolaire, il est impérativement nécessaire de prendre contact avec les établissements scolaires et s'inscrire dans une démarche de concertation et de co-construction pour inscrire leur intervention dans le projet global de l'établissement. **Toute action sur le temps scolaire non construite en collaboration avec les équipes pédagogiques sera rejetée.** La fiche action « cité éducative » vous sera alors transmise afin de vous accompagner à la rédaction de votre CERFA sur la plateforme DAUPHIN.

Cas spécifiques

- Dans le cadre du renouvellement d'une action, la recevabilité du dossier est subordonnée à la production de tout bilan montrant les résultats de l'action passée et permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement.
Le bilan quantitatif et qualitatif permettant d'apprécier les impacts de l'action conduite précédemment et de justifier de sa bonne réalisation doit impérativement avoir été déposé sur la plateforme DAUPHIN en amont de la réponse à l'appel à projets 2026. Il pourra être accompagné de tous les éléments qui vous semblent nécessaires pour une bonne compréhension de l'action menée et de ses impacts sur les bénéficiaires par les partenaires financeurs. En l'absence de bilan, la demande de renouvellement de l'action sera rejetée.
- Pour les porteurs de projets Education nationale du 1^{er} degré : pas de dépôt sur Dauphin. Le dossier complet (fiche action, budget prévisionnel, devis) devra être travaillé

avec l'équipe de circonscription. Il devra être transmis ensuite au Chef de projet Cité éducative, au plus tard le **1^{er} juin 2026** à l'adresse suivante : patrice.puchal@ac-guadeloupe.fr

- Pour les projets s'inscrivant dans le champ de la culture : les projets culturels déposés devront intégrer les références des différents intervenants professionnels culturels, les notes d'intention artistiques, le coût horaire d'intervention et le calendrier prévisionnel et détaillé de l'action. En outre, le déroulé devra préciser les différentes phases du projet (ateliers de sensibilisation, ateliers de pratique, rencontres, visites, spectacles ...) et les modalités de partenariat des partenaires impliqués.

Les obligations des candidats

Les porteurs de projets s'engagent à participer à la revue de projet et à transmettre un premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre des actions au chef de projet opérationnel, ainsi qu'un bilan final quantitatif et qualitatif (gestion du budget, impacts de l'action, public touché...).

Le bilan final sera à déposer sur la plateforme DAUPHIN.

Ils s'engagent également à fournir tous les éléments nécessaires à la communication de la cité éducative (photographies, textes illustratifs, vidéos).

5.3 – Modalités de financement

Principe

Toute demande de financement au titre de Quartiers 2030 ou de la cité éducative devra prioritairement et systématiquement mobiliser les crédits de droit commun des institutions partenaires. Les crédits spécifiques de la politique de la ville (BOP 147) interviendront en complément des financements de droit commun. Afin de concentrer les moyens disponibles sur des actions à fort potentiel de transformation, les projets dont le montant de subvention sollicitée sur les crédits du BOP 147 est inférieur à 5 000 € ne seront pas retenus au présent appel à projets. Tout dossier devra par ailleurs justifier d'un plan de financement équilibré, comportant un apport en cofinancement d'au moins 30 % du coût du projet, mobilisé auprès de partenaires publics ou privés.

Le budget prévisionnel présenté devra être strictement proportionné aux besoins réels de l'action et étayé. Tout écart significatif entre le budget sollicité et les coûts habituellement constatés pour des actions comparables sera de nature à affecter l'appréciation portée sur la qualité du dossier.

Dépenses non éligibles

Les crédits spécifiques de la politique de la ville, de l'Etat ou d'autres partenaires, n'ont pas vocation à financer de manière pérenne une structure, mais à financer des actions mises en œuvre en sus du droit commun mobilisable. Par conséquent les dépenses liées au financement de postes ou relevant du fonctionnement courant de la structure ne sont pas éligibles.

Communication

Tout support de communication concernant une action devra faire apparaître le/les logos de chacun des financeurs de l'action. Concernant les financements de l'État, merci de faire apparaître le logo de la préfecture de la Guadeloupe et ainsi que celui de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Le chef de projet opérationnel pourra vous fournir l'ensemble des logos sur simple demande.

VI) CALENDRIER

Procédure	Calendrier
Diffusion de l'appel à projets	11 mai 2026
Réunion collective d'information	12 mai 2026
Saisie en ligne : - des dossiers de demande de subvention sur la plateforme Dauphin : https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/	Au plus tard le 11 juin 2026
Pour les équipes du 1 ^{er} degré, date limite d'envoi des dossiers au chef de projet	1 ^{er} juin 2026
Instruction des dossiers	Juin 2026
Comité des financeurs	Début juillet 2026
Information et notification aux porteurs de projets	A compter du 8 juillet 2026

VII) CONTACTS

Pour toute information complémentaire, vous pouvez solliciter les personnes suivantes :

Si votre projet concerne le contrat de ville Quartiers 2030, vos interlocutrices privilégiées seront Mme LAFAGES et Mme CHATHUANT.

MAIRIE DE SAINTE-ROSE

Cathia LAFAGES

0590 21 95 75 / 0690 558820

clafages@villesaintrose.fr

Roseleine FREDON- CHATHUANT

0690 90 75 66

rfredon-chathuant@villesaintrose.fr

A contacter pour Quartiers 2030 et l'adéquation avec les besoins des territoires.

Si votre projet concerne la cité éducative, votre interlocuteur privilégié sera M. PUCHAL.

CITE ÉDUCATIVE

Patrice PUCHAL

Chef de projet opérationnel Cité éducative

patrice.puchal@ac-guadeloupe.fr

A contacter pour être accompagné dans le montage du projet et être mis en relation avec les chefs d'établissements.

Référentes au niveau de l'État

PREFECTURE

Ingrid PLACIDE

Déléguée du Préfet à la politique de la ville

0690 26 89 36

ingrid.placide@guadeloupe.gouv.fr

A contacter pour un accompagnement sur la cohérence du projet au regard des politiques publiques et des actions menées par l'État dans les quartiers prioritaires.

DIRECTION DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES (DEETS)

Murielle RENÉ-GABRIEL

Chargée de mission Contrat de ville de Sainte-Rose

gestionnaire du dispositif adulte-relais

0690 72 61 09

murielle.rene-gabriel@deets.gouv.fr

A contacter pour toute aide concernant la partie financière et administrative du projet.

Karine FARENC

Gestionnaire des opérations Politique de la ville

0590 80 50 81

karine.farenc@deets.gouv.fr

A contacter pour toute problématique liée à la plateforme DAUPHIN.